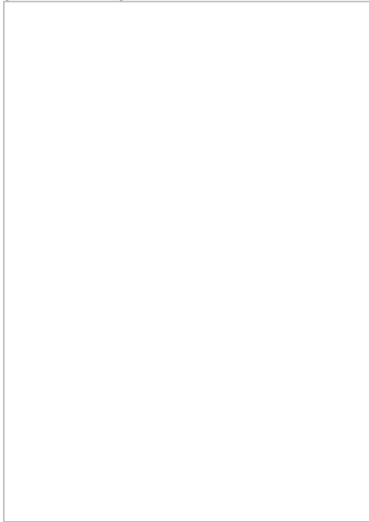


Recensement 2024

Le recensement 2024 a lieu du 18 janvier au 24 février 2024. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.



Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Plus d'infos : <https://le-recensement-et-moi.fr/>

Attention aux faux agents recenseurs

Des habitants nous ont signalé le passage de faux agents recenseurs à leur domicile.

La période officielle du recensement commence le 18 janvier et se termine le 24 février 2024, ces personnes malveillantes utilisent ce prétexte pour prendre rendez-vous (souvent par téléphone) au domicile des particuliers dans le but de leur soutirer des informations confidentielles, voire de l'argent.

La municipalité vous invite à rester vigilants.

En cas de doute, contactez la police municipale au 01 41 52 40 10 ou la mairie au 01 49 36 52 00.